



Epernay, le 28 février 2024

Direction Départementale des Territoires

Service environnement, eau, préservation des ressources
Cellule procédures environnementales
40 Boulevard Anatole France
CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne Cedex

**A l'attention du Commissaire Enquêteur
Monsieur Alain JAQUINET**

Par voie électronique :

Parc-eolien-morsains@mail.registre-numerique.fr

Objet : Projet « Parc éolien de Morsains » (51) – contribution à l'enquête publique

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En tant qu'Organisme de Défense et de Gestion (ODG) de l'appellation Champagne, le Syndicat Général des Vignerons de la Champagne contribue à la mission d'intérêt général de préservation et de mise en valeur des terroirs, des produits et de l'image de l'AOC Champagne. En sa qualité d'ODG, le SGV participe aux actions de défense et de protection du terroir, du nom, du produit.

Par ailleurs, depuis 2015, la Champagne est inscrite au Patrimoine mondial de l'UNESCO, lui permettant d'obtenir la reconnaissance de la valeur universelle exceptionnelle du paysage culturel viticole champenois. La filière Champagne s'est engagée pour porter le projet d'inscription et par conséquent doit poursuivre ses efforts pour préserver ce bien.

A ce titre, nous avons été informés du projet d'installation d'un parc éolien dans le secteur.

Le projet « Parc éolien de Morsains », porté par la société SARL Morsains Energies, filiale du groupe VALOREM, comporterait quatre éoliennes et un poste de livraison sur la commune de Morsains. Il s'installerait en proximité de parcelles de vignes classées dans l'aire délimitée de l'Appellation d'Origine Contrôlée Champagne situées sur le secteur du Sézannais.

Ce parc est localisé en **zone d'exclusion définie par l'UNESCO** dans sa charte éolienne. En effet, les éoliennes les plus proches sont situées à seulement **4.5 km du vignoble de Bergères-sous-Montmirail**. De plus, les communes de Montmirail, le Thoult-Trosnay, Dhuys et Morin-en-brie, et Boissy-le-Repos font partie de la liste des communes pouvant être concernées par une potentielle extension de l'aire d'appellation Champagne. La commune de Montmirail est limitrophe à Morsains, commune d'implantation du projet éolien.

Les pièces du dossier confirment que le projet éolien est en co-visibilité avec le vignoble de l'AOC Champagne. Force est de constater que la **proximité du projet éolien avec les coteaux viticoles est préoccupante et que la perception des éoliennes en co-visibilité avec le vignoble est donc sans équivoque.**

De plus, depuis l'inscription de la Champagne au patrimoine mondial, les projets éoliens pouvant porter une atteinte aux paysages de Champagne et à sa Valeur Universelle Exceptionnelle suscitent une grande attention de la part de l'ODG qui avait déjà exprimé son inquiétude face à l'implantation des projets éoliens de Vauchamps et de Charleville.

Ainsi, compte tenu de l'impact qu'une telle demande pourrait avoir sur l'aire, sur l'image du vignoble d'Appellation d'Origine Contrôlée ainsi que sur les conditions de production, **nous réaffirmons notre très grande inquiétude concernant l'implantation du parc éolien de Morsains et notre opposition au projet.**

Nous vous remercions de votre implication et de l'intérêt que vous porterez à la position de l'ODG sur ce projet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président du SGV,
ODG des AOC Champagne et Coteaux
Champenois



Maxime TOUBART